

2024/0121

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le 27 MARS 2024
ID : 059-215900358-20240327-20240326_D0014-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 10 - Votants : 13

Etaient présents MM.BADIDI.SEGUIN.COQUELET. PETIT.WERY.JOSSET.

Mmes MERCIER.PREVOST(BLANDO).WAUCHER.DELBRUYERE(STALLA).

Absents ayant donné procuration : Mme CAFFIAU à M. PREVOST (BLANDO).

M. CHATELAIN à Mme MERCIER.

Mme BOURAINE à M. SEGUIN.

Absents excusés : MM. CHRETIEN.RAVIDAT.ASCONE et Mme MALINGRE.

Absents : Mmes DELPLANQUE-GABET et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : Subvention DETR 2024.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du projet dénommé « Avesnelles, porte du cœur Avesnois », la commune va solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la partie aménagements extérieurs du site du Cardé (phase 1) en direction de la salle de sports (phase 2).

L'aménagement extérieur phase 1 comprend :

- Les voiries le long du chemin sur lequel est prévu la future création de l'école primaire jusqu'au écuries ;
- Le parking des écuries ;
- L'amphithéâtre qui sera installé côté services techniques.

L'aménagement extérieur phase 2 comprend :

- Les voiries le long du chemin du petit ruisseau côté stade municipal jusqu'à la salle de sports ;
- Le parking de la salle de sports.

Le projet représente un coût de 592 366,40 euros H.T. pour l'aménagement extérieur phase 1 et de 367 514,05 euros H.T. pour l'aménagement extérieur phase 2, soit un montant global de 959 880,45 euros H.T. (1 151 856,54 euros TTC) qui avec les études et frais annexes liés à ce projet représente un montant global de 1 057 372,25 euros H.T. (1 268 846,71 euros TTC).

Le taux de subvention maximal est de 30 % du H.T. ce qui représente un montant de 317 211,68 euros.

Suite de la délibération 2024/0121

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

27 MARS 2024

ID : 059-215900358-20240327-20240326_D0014-DE

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le projet présenté ci-dessus,

Sollicite le financement au titre de la DETR 2024 concernant les aménagements extérieurs du projet « Avesnelles, porte du cœur Avesnois » des phases 1 et 2 ainsi que les études et frais annexes énumérées ci-dessus, soit une subvention d'un montant de 317 211,68 €.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 27 MARS 2024

Le Maire,

